



Mixer⁺ rapporte plus

DÉPÔT COMBINÉ
DE VALL BANC



La diversification en une seule étape est déjà une possibilité

Dépôt à 6 mois combiné 50% - 50%	Accéder au 2% TAEG (4) avec le dépôt « Mix » (diversification) pour gagner plus	Aucuns frais de souscription pour les fonds
--	--	--

Combinez un dépôt à terme à l'un des quatre fonds phares Vall Banc

Augmentez la rentabilité de votre dépôt en le combinant à l'un des quatre fonds « F » de Vall Banc gérés sur la base de l'allocation d'actifs de la principale société de gestion à l'échelle mondiale. Parce que la « Diversification rapporte plus ».

50 % du montant sera investi dans un dépôt à terme à 6 mois et les 50 % restants dans un fonds « F » à conserver pendant une durée minimale de 12 mois.

Nous proposons de choisir parmi quatre options selon votre profil d'investisseur.

Dépôt à 6 mois au TAEG (1) 1,00% + F1 Conservative Investment Fund	Dépôt à 6 mois 1,25% TAEG (2) + F2 Diversity Investment Fund
Dépôt à 6 mois au TAEG (3) 1,50% + F3 Balanced Investment Fund	Dépôt à 6 mois au TAEG (4) 2,00% + F4 Opportunity Investment Fund

(1) 0,997 TIN Le TAEG a été calculé pour un dépôt de 10 000 €. Rémunération brute : 49,85 €

(2) 1,246 TIN Le TAEG a été calculé pour un dépôt de 10 000 €. Rémunération brute : 62,3 €

(3) 1,494 TIN Le TAEG a été calculé pour un dépôt de 10 000 €. Rémunération brute : 74,7 €

(4) 1,99 TIN Le TAEG a été calculé pour un dépôt de 10 000 €. Rémunération brute : 99,5€

Le TAEG (taux annuel effectif global) = taux effectif de l'opération.

TIN (taux d'intérêt nominal) = Il est calculé sur la base d'une durée et d'un capital donné.

Les rendements indiqués concernent uniquement les dépôts. Le rendement du fonds variera en fonction de l'évolution des marchés.

Conditions

Montant minimum

6.000 €

(Dépôt de 3 000 € + fonds de 3 000 €).

Aucun apport supplémentaire n'est admissible au dépôt.

Durée du dépôt

6 mois

Durée minimale de conservation sur le fonds

12 mois

Taux d'intérêt

Les intérêts du dépôt à terme seront réglés à l'échéance et crédités sur votre compte courant, sous réserve que vous ayez maintenu le placement dans le fonds choisi.

Annulation anticipée du dépôt

S'il est possible de procéder à une annulation anticipée, les intérêts courus ne seront toutefois crédités qu'à la date de prise d'effet de l'annulation.

Aucune autre commission ne sera appliquée à ce titre. Les annulations partielles de dépôt ne sont pas admissibles. Toute annulation anticipée d'un dépôt n'implique pas l'annulation du fonds.

Annulation anticipée du fonds

En cas de rachat du fonds avant un délai de conservation de 12 mois, il conviendra d'appliquer une pénalité équivalente aux intérêts courus sur le dépôt à terme.

Le fonds sera réglé au cours du jour de l'ordre de vente, en tenant compte du fait que tout ordre passé après 13h00 sera réglé selon la cotation du jour ouvrable suivant.

Renouvellement de dépôt

Le dépôt à terme n'est pas renouvelable.

Le fonds n'est pas assorti d'une échéance et vous pourrez choisir la date de rachat, sachant que si vous le faites avant le délai de 12 mois, la pénalité susmentionnée sera appliquée.

Commissions

Commission de souscription des fonds : 0%

Frais de rachat des fonds : 0%

Droits de garde des fonds : 0,50 % par an

Frais de gestion des fonds : consulter les prospectus complets des fonds

Fiscalité

Tous les revenus et primes décrits sont soumis à la législation fiscale en vigueur dans la Principauté d'Andorre ou dans tout pays de résidence fiscale du client, ainsi qu'aux évolutions de la loi susceptibles d'entrer en vigueur pendant la période de souscription ou ultérieurement.

Caractéristiques des fonds

Pour connaître les caractéristiques de chacun des fonds, vous pourrez consulter la réglementation, le prospectus complet, le prospectus abrégé, les rapports trimestriels, la valeur liquidative et les états financiers publics audités à titre gracieux dans les bureaux de Vall Banc ou au siège social de la société de gestion.

Le prospectus complet, les rapports trimestriels et la valeur liquidative peuvent également être consultés sur le site Web www.vallbanc.ad.

Il convient de tenir compte de ce qui suit

Les placements qui composent les portefeuilles des OPC ne sont ni sans risque ni garantis. La valeur liquidative des parts pourrait ainsi être affectée par divers risques. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le prospectus complet du fonds.

Les dépôts bancaires sont garantis à hauteur de 100 000 € (ou toute somme équivalente dans d'autres devises) par titulaire, par le Fonds de garantie des dépôts, conformément à la loi 20/2018 du 13/09.

Avis juridique

Le présent document a été publié par Vall Banc à des fins commerciales et est indépendant de la documentation juridique nécessaire des OPC qui y est décrite et de celle requise pour y souscrire. Il ne remplace ni ne modifie en aucun cas le prospectus abrégé ou les statuts des OPC.

Les informations figurant au présent document sont communiquées à titre d'information. Le présent document ne constitue en aucun cas une proposition ferme de placement et il se peut que son contenu ne soit pas exhaustif, précis ou à jour. Ces informations ne doivent pas remplacer les connaissances ou les compétences de ses utilisateurs, mais pourront être exploitées en complément des conseils d'un professionnel compétent. Tous droits réservés.

Commercialisé par :

VALLBANC
The Future of Wealth Management